

Image not found or type unknown



cas de deces d'un concubin

Par **LINE 84**, le **27/05/2009** à **23:23**

nous vivons en concubinage depuis 21 ans et avons un certificat de concubinage depuis le debut,nous avons un fils ensemble qui aura 18 ans en juillet,mon concubin est en phase finale d'un cancer ,quel sont mes droit,n'ayant pas d'argent de cote puis je avoir droit a une aide aupres de la complementaire et de la cram pour les frais d'obseques